

RAPPORT de MISSION « Goulmima »
Rédigé par Camille Durand, expert en environnement
Septembre 2011

I- Introduction

- L'ASSOCIATION ARRAW-N'GHRISS m'a demandé un diagnostic sur les problèmes graves qui à ses yeux affectent la palmeraie de GOULMIMA.
- Les constats que j'ai pu effectuer sur place sont accablants et il est urgent d'intervenir car le laisser aller aboutira inéluctablement à la mort de la palmeraie avant dix ans.
- A mon avis, **il faut que la municipalité se concentre sur la résolution des quatre graves problèmes qui affectent cet espace.**

II- Préconisations

1 - La qualité de l'eau de la Saglia

- **Le premier problème à résoudre** concerne la qualité de l'eau de la Saglia . Aujourd'hui cette eau est polluée un peu plus chaque jour par les lessives (vêtements, tapis, couvertures...) effectuées par les femmes directement dans la Saglia.
- Cette méthode qui renvoie les eaux de lessive dans la Saglia aboutit à une pollution importante en produits détergents, chlore ... de cette eau qui est source de vie de la palmeraie .
- Ce détournement de la vocation première de la Saglia qui est l'irrigation a pour conséquence une pollution des terres qui aboutit au fil des ans à les rendre incultes, et à affecter de manière durable les palmiers dont la production ira en diminuant en qualité et en quantité.
- **La seule solution pour arrêter cette dégradation des sols est l'interdiction totale d'effectuer les lessives directement dans la Saglia.**

- **Il faut donc que la municipalité construise des lavoirs indépendants de la saglia et que les eaux de lessive soient canalisées vers le réseau d'assainissement ou vers de petites stations d'épuration écologiques.**
- A défaut de construire un nombre suffisant de lavoirs , il faudrait inverser la pente des lavoirs existants afin que les eaux polluées soient récupérées par un réseau d'assainissement autonome qui aboutirait à une petite station d 'épuration écologique.
- **Quelque soit la solution envisagée , il est impératif que la municipalité soit intransigeante vis à vis des contrevenants et qu'elle entame des campagnes de sensibilisation qui doivent commencer à l'école.**

2 - L'assainissement

- **Le deuxième problème** grave constaté est celui de l'utilisation par les agriculteurs des eaux d'assainissement non traitées comme source d'irrigation. **Cette utilisation est un crime contre la population**, car ces eaux sont chargées de nombreux germes transmissibles qui affectent de manière durable la santé humaine .
- **La solution technique pour résoudre ce problème est simple** et peu onéreuse et peut-être réalisée par le personnel communal :
 - Il s'agit de construire à l'extrémité du réseau actuel, mais plus certainement plus loin du fait des problèmes de propriété foncière soulevés lors de l'entrevue avec les élus d'un système d'épuration naturelle par rhizosphère.
- **Les seuls achats à effectuer sont :**
 - Le film plastique de 1,5mm d'épaisseur qui assure l'étanchéité du bassin par rapport au sous sol .
 - Les plants qui actuellement doivent être importés dans l'attente qu'il puisse être produit au Maroc .
 - **Cette rhizosphère peut-être mise en place avec un support technique extérieur minimum.**
- **Une solution plus longue serait la constitution d'un dossier** pour la prise en compte de cette station d'épuration par l'agence de bassin. Dans ce cas je vous conseille de vous adresser au bureau d'étude marocain ISKANE basé à Casablanca qui a déjà réalisé ce type de dossier pour d'autres collectivités.

- Cependant, le passage par un financement de l'agence de bassin demandera beaucoup de temps et d'énergie pour obtenir les crédits nécessaires si je me réfère aux dossiers que je connais. Le budget de la commune a-t-il les disponibilités nécessaires à la réalisation immédiate de cet investissement indispensable à la santé humaine ?

3 - Déchets solides

- **Le troisième problème** concerne la décharge qui reçoit les déchets solides et dont les eaux de ruissellement polluent les sources qui alimentent le réseau d'irrigation de la palmeraie. Ces eaux sont chargées, entre autre, des métaux lourds qui sont inclus dans les déchets puisqu'il n'y a pas de tri à la source .
- **La résolution de ce problème est techniquement très simple :**
 - **Il suffit de construire un casier étanche** (film pastique identique à celui de la rhizosphère),
 - Déposer les déchets suivant la technique que j'ai explicité lors de l'entrevue avec les élus.
 - **Je suis prêt à former le personnel nécessaire.**
- **Techniquement :**
 - Les dimensions de ce casier devront être calculées en fonction de la quantité de déchets annuels déposés afin que sa durée de vie soit de 10 ans . (*)
 - Pour la réalisation de ce casier il y a besoin d'un tractopelle , de film plastique pour assurer l'étanchéité et du personnel communal .
- **Concernant le tri des déchets recyclables** comme je l'ai dit lors de notre entrevue trois solutions s'offrent aux élus :
 - **Construire des bacs en bois disséminés sur le territoire communal, et demander à la population d'y déposer tout ce qui est recyclable et vendable** (bouteilles plastiques , bouteilles en verre , boîtes de conserve). Les services municipaux vidant régulièrement ces caisses et entreposant ces produits sur une plateforme bétonnée , et en les vendant lorsque les quantités sont suffisantes.

() Un casier de décharge est un parallélépipède de 5 mètres de profondeur minimum et dont les autres dimensions dépendent des disponibilités sur le terrain et de la durée de vie envisagée.*

- **Trier sur la décharge et transporter les produits sur l'aire aménagée** comme dans le cas précédent dans l'enceinte des services techniques.
 - **Ne rien faire, et enfouir les produits recyclables avec les autres déchets.**
- Vous pouvez aussi vouloir faire prendre en charge cet investissement par l'Etat. Dans ce cas , il faudra constituer un dossier technique complet et vous pourriez aussi vous appuyez sur la technicité du bureau d'étude ISKANE .
 - Suite aux discussions lors du dîner chez monsieur le président, **je vous mets en garde sur un projet intercommunal car vous aurez toutes les difficultés à trouver un site qui sera accepté par les habitants de la localité d'implantation** (refus de recevoir sur son territoire les déchets des autres)

4 - Protection des rives de l'Oued

- **Le quatrième problème** soulevé plus particulièrement lors de la réunion en mairie est celui de la protection des berges de l'oued. Cette destruction est due à deux phénomènes :
 - Les crues lors de la saison des pluies
 - Les irrigations non contrôlées.
- **Pour les irrigations débordantes, il faut mettre en place une police de l'eau et verbaliser.**
- Pour les destructions dues aux crues de l'oued, il faut protéger les berges et je ne crois pas que la solution de mur en béton soit la bonne . En effet l'après midi j'ai constaté que vous aviez à votre disposition de gros rochers qui vous permettent une solution beaucoup moins onéreuse et réalisable par les employés municipaux.
- Un enrochement de 5mètres de large et de 2 à 3 mètres de haut, ainsi qu'un mur d'argile compacté en arrière assurerait une très bonne protection des berges.
- Cette solution peut être mise en œuvre rapidement et être opérationnelle lors de la prochaine saison des pluies, je viendrais superviser cette réalisation dans deux mois.

III - Conclusion

- **Voilà les recommandations** que je vous propose après ma courte visite.
- **Vous remarquez** que j'envisage de nombreuses réalisations par les services municipaux. C'est une attitude délibérée car j'ai constaté partout ou j'ai travaillé dans le monde et particulièrement en Afrique que c'était le moyen le plus rapide et le moins onéreux pour résoudre les problèmes d'autant qu'il responsabilise les employés municipaux qui démontrent ainsi leurs capacités.
- **J'espère** que cette modeste contribution permettra d'améliorer la qualité de la vie des habitants de Goulmima et de sauver la palmeraie.

Camille Durand
Maire honoraire
Expert en environnement

PIECES JOINTES AU RAPPORT ET CONTACTS UTILES

- Schéma de principe d'une rhizosphère
- Contact : ISKANE Ingénierie
Centre commercial Nadia Immeuble 1 Bd Brahim Roudani 20390
Casablanca
Tél +212 5 22 25 12 24